



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2019

OBJET :

DE-19-09--07) PRISE DE PARTICIPATION DE LA VINCEM DANS LE
CAPITAL DE LA SOCIETE DE COORDINATION HABITAT AMENAGEMENT
ET COOPERATION DES TERRITOIRES

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. BAUMIÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. PITAVY (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190925-lmc1H6320H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2019
Date de Publication : 30/09/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5 ;

Vu le Code de commerce ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.423-1-1 et suivants, L.481-1 ;

Vu le projet de statuts de la société de coordination Habitat Aménagement et Coopération des Territoires (HACT) ;

Considérant la constitution de la Société de Coordination HACT destinée à répondre aux objectifs de la loi ELAN et visant à une mutualisation de moyens entre bailleurs sociaux ;

Considérant que la Sem VINCEM envisage de participer à la constitution de cette société de coordination et de souscrire au capital pour un montant estimé à 20 000 euros ;

Considérant que la Ville de Vincennes, actionnaire majoritaire de la Sem VINCEM doit préalablement apporter son accord à cette prise de participation ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 16 septembre 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 18 septembre 2019,

D É L I B È R E

à la majorité (1 abstention(s) : Mme POMMIER,,)

ARTICLE I : Approuve la participation de la Sem VINCEM dans le capital de la société de coordination Habitat Aménagement et Coordination des Territoires en cours de constitution, pour un montant estimé de 20 000 €.

ARTICLE II : Autorise ses représentants au conseil d'administration de la Sem VINCEM à voter en faveur de ce projet.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé